

Présents:

M. Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de Fleurus, Président.

Mme Marie Hélène KNOOPS - Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, M. Philippe BUSINE - Bourgmestre de Gerpennes, Mme Marie-Eve VAN LAETHEM - Bourgmestre de Thuin, Monsieur Bruno LAMBERT - Bourgmestre de Beaumont, Membres du collège.

M. Fabrice MINSART Echevin délégué par le Bourgmestre de Farciennes, M. Philippe LEJEUNE - Bourgmestre de Merbes-le-Château, Mme Caroline TAQUIN - Bourgmestre de Courcelles, M. Daniel VANDERLICK - Bourgmestre de Châtelet, M. Denis DANVOYE - Bourgmestre de Chimay, M. Gianni GALLUZZO - Bourgmestre de Fontaine-L'évêque, M. Lucien BAUDUIN - Bourgmestre de Lobbes, M. Pascal TAVIER - Bourgmestre de Pont-à-Celles, M. Alain VANDROMME - Bourgmestre de Froidchapelle, Conseillers.

M. Fabrice PIERART, Commandant de Zone

M. Thierry GILBART, Secrétaire de Zone.

Assiste également à la séance : M. Eric WARTEL - Comptable spécial

Excusés:

M. Paul MAGNETTE - Bourgmestre de Charleroi, Membres du collège.

M. Hugues BAYET - Bourgmestre de Farciennes, M. Yves BINON - Bourgmestre de Ham-sur-Heure, Eddy BAYARD, Bourgmestre de Momignies, M. Jean FERSINI - Bourgmestre d'Aiseau-Presles, M. Jean-François GATELIER - Bourgmestre de Sivry-Rance, M. David LAVAUX - Bourgmestre d'Erquennes, Mme Virginie GONZALEZ MOYANO - Bourgmestre d'Anderlues, M. Mathieu PERIN - Bourgmestre de Les Bons Villers, Conseillers.

**Objet: Budget de l'exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Décision.**

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 51, 53, 86 à 99, 127 et 134 à 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 14 octobre 2013 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2014 portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les pré-zones et les zones de secours ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 août 2014 relative aux dotations communales aux zones de secours;

Vu la circulaire ministérielle du 6 juillet 2020 portant les directives pour la confection du budget des zones de secours pour l'année 2021 et les modifications budgétaires y relatives ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 juillet 2020 à destination des provinces dans le cadre de la reprise du financement communal des zones de secours ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 juillet 2020 à destination des communes dans le cadre de la reprise du financement communal des zones de secours ;

Vu la délibération du Conseil zonal du 23 octobre 2020 approuvant le tableau de répartition des dotations communales 2021 ;

Considérant que le Collège est chargé d'arrêter le projet de budget et de le présenter pour approbation au Conseil zonal ;

Considérant la présentation du Comptable spécial en séance et après discussions ;

**A l'unanimité, Décide**

Article 1er : d'approuver le budget 2021 aux services ordinaire et extraordinaire comme suit:

1. Tableau récapitulatif

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes exercice proprement dit	46.368.558,94	3.930.000,00
Dépenses exercice proprement dit	49.428.338,20	3.930.000,00
Boni / Mali exercice proprement dit	-3.059.779,26	0,00
Recettes exercices antérieurs	3.084.938,06	3.180.289,43
Dépenses exercices antérieurs	0	0
Prélèvements en recettes	0	0
Prélèvements en dépenses	0	0
Recettes globales	49.453.497,00	7.110.289,43
Dépenses globales	46.668.624,84	3.930.000,00
Boni / Mali global	25.158,80	3.180.289,43

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1 Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	49.453.497,00			49.453.497,00
Prévisions des dépenses globales	49.428.338,20			49.428.338,20
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	25.158,80			25.158,80

2.2 Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.110.289,43			7.110.289,43
Prévisions des dépenses globales	3.930.000,00			3.930.000,00
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	3.180.289,43			3.180.289,43

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement provincial du HAINAUT pour approbation, aux communes et au comptable spécial.

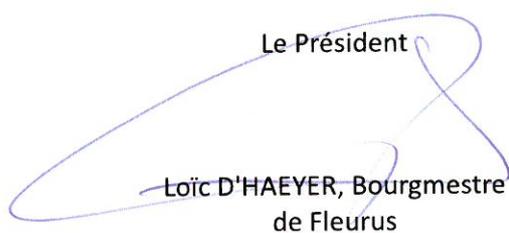
Par le Conseil zonal

Le Secrétaire  
(s)Thierry GILBART

Le Président  
(s)Loïc D'HAeyer,  
Bourgmestre de Fleurus

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire  
  
Thierry GILBART

Le Président  
  
Loïc D'HAeyer, Bourgmestre  
de Fleurus